



ACTE N° 31/22/EK

DECRET DE NOMINATIONS

« Chacun reçoit le don de manifester l'Esprit en vue du bien de tous » (1 Co 12, 7).

Le Seigneur vient de nous faire grâce de l'ordination de trois (3) prêtres. Nous Lui en rendons grâce. Il faut maintenant donner à chacun sa part dans la mission évangélisatrice de l'Eglise.

Après consultation de qui de droit, prières et réflexions, conformément au Code de Droit Canonique notamment en ces canons **146-149 § 1 ; 150-151 ; 545-552**, **Moi Jacques Danka LONGA, par pure grâce divine et la bienveillance du Saint-Siège, Evêque de Kara,**

DECRETE :

1. **Le Révérend père Joseph Marédakpama BAOULA**, du clergé diocésain, est nommé membre de l'équipe sacerdotale *Misericordiae Vultus*.
2. **Le Révérend Père Emile Lki ETOKE**, du clergé diocésain, est nommé vicaire à la paroisse Immaculée Conception.
3. **Le Révérend Père Éric Wiyao EBELAKI**, du clergé diocésain, est nommé vicaire à la paroisse S. Martin.
4. **Le Révérend Père Didier Essodina KADISSOLI**, du clergé diocésain, est nommé vicaire à la paroisse Croix glorieuse.

« Que personne n'ait lieu de te mépriser parce que tu es jeune ; au contraire, sois pour les croyants un modèle par ta parole et ta conduite, par ta charité, ta foi et ta pureté. » 1 Tim 4, 12

Le présent décret prend effet à la date de sa signature.

Les vicaires nommés s'accorderont avec leurs curés respectifs quant à leur arrivée effective sur leur paroisse.

Fait à Kara, le 17 décembre 2022

RP. Epiphane M'taba BOGRA
Chancelier diocésain



+ Jacques Danka LONGA
Evêque de Kara